

Arrêt des rejets et émissions toxiques de Rouyn-Noranda

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Indigné de la rencontre avec le ministre Benoit Charrette, mais conforté par la prise de position de la Direction de la santé publique : le comité ARET poursuit ses actions

Rouyn-Noranda, le samedi 7 septembre 2019 – En fin d'après-midi vendredi, le comité ARET a finalement rencontré le ministre Benoit Charrette. Il est venu répéter sa cassette: que la Fonderie Horne respecte le protocole, qu'elle va même au-delà des attentes, que ce n'est pas la seule entreprise à avoir une attestation du genre, etc. D'un même élan, il affirmait que la santé de la population est importante et prétendait que la Direction de la santé publique avait donné son aval à l'autorisation du ministre d'accorder le dépassement de la norme dans l'environnement (un avis de 2013 que le comité n'a pu consulter) alors que la littérature scientifique plaide pour une limite de 3ng/m³ et que de nombreuses recherches démontrent les effets cancérigènes et neurotoxiques de l'arsenic.

« On a l'impression que le ministre parle des deux côtés de la bouche, il dit que la santé est importante, mais n'entend pas ce qu'on lui répète, documentations scientifiques à l'appui, que la santé est justement menacée par les émissions d'arsenic que lui-même autorise à la Fonderie, l'imprégnation des ongles des enfants le prouve. Il a nourri notre colère et nos actions ne vont que s'intensifier», dénonce Valérie Fournier, porte-parole.

Selon le comité ARET, le ministre a fait une tournée de relations publiques, il semble même avoir réussi à convaincre la mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda qu'il faut attendre d'autres résultats alors que les résultats sont clairs. Même si le rapport n'est pas encore publié, nos enfants sont imprégnés à l'arsenic par les émissions de la Fonderie. L'étude a été supervisée par l'Institut national de santé publique et réalisée selon les méthodes éprouvées.

Plus tard, à la surprise du ministre, lors de la rencontre avec le Comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance, où le comité ARET siège également, la docteure Omobola Sobanjo a déclaré que, maintenant que la preuve d'imprégnation est confirmée, la seule norme scientifiquement prouvée qui peut être recommandée par la santé publique est 3 ng/m³. « La réalité est incontestable et nul besoin que le ministre attende la publication du rapport pour le comprendre et annoncer qu'il va agir », ajoute Mireille Vincelette, porte-parole du comité.

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisés pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda. Il demande entre autres, au gouvernement québécois qu'il fasse respecter la norme provinciale de 3ng/m³ d'arsenic dans l'air à Rouyn-Noranda.

-30 -

Pour information : Nicole Desgagnés Responsable des relations avec les médias

Desgagnes.nicole@gmail.com

Cell.: 819 277 8890 D: 819 764 4700